

**Experica 2.0** offre des placements non rémunérés et du mentorat à des chasseurs d'emploi nouvellement arrivés au Canada. Il leur permet de faciliter leur intégration au marché de l'emploi, en leur offrant une expérience pratique et réelle dans un milieu de travail canadien.

Au cours de ce programme de 12 semaines, les candidats sélectionnés seront jumelés à un employeur, à un mentor et suivis par un coach **Experica 2.0**. Les mentorés travailleront ensuite sur des projets qui leur permettront de:

- Effectuer les tâches reliées au poste
- Travailler en équipe
- Recevoir du soutien, des conseils et suggestions afin d'améliorer leur rendement
- Avoir des supervisions hebdomadaires avec leur mentor et leur coach
- Recevoir du counseling et du coaching en emploi
- Dédier du temps à une recherche d'emploi active
- Participer à des sessions de préparation et de recherche d'emploi

### 1. Objectifs du programme Experica 2.0 :

Ce programme a pour but d'offrir un placement non rémunéré à ceux et celles qui ne manquent qu'une expérience récente et canadienne afin de décrocher un emploi dans leur domaine d'expertise. Les participants seront non-rémunérés, mais ils recevront une compensation de soutien à l'emploi.

- Pour trouver un emploi dans leur domaine d'expertise
- Pour développer les compétences et l'expérience requises afin de mieux rencontrer les exigences du marché de l'emploi actuel.
- Pour utiliser les logiciels, les outils informatiques et la technologie à jour.
- Pour bénéficier du soutien professionnel du mentor, du coach et de l'équipe de travail.
- Pour développer et améliorer ses techniques de recherche d'emploi et accroître son réseau professionnel.
- Pour obtenir des opportunités de développement professionnel et augmenter sa confiance en soi en améliorant son rendement et ses compétences de recherche d'emploi.
- Pour rester « branché » dans son domaine d'expertise et acquérir de nouvelles connaissances dans sa profession.

## 2. Préparation et recherche d'emploi

Lors des journées allouées à la préparation et à la recherche d'emploi, les mentorés suivront des ateliers et recevront des séances de soutien individualisé dans lesquels ils travailleront à :

- Développer une stratégie personnalisée de leur recherche d'emploi
- Postuler pour des emplois dans le marché visible et le marché caché.
- Apprendre comment cibler leur résumé et lettre de présentation pour des postes dans le secteur privé et public
- Apprendre comment faire un suivi suite à une candidature, entrevue, réunion
- Pratiquer en profondeur les techniques d'entrevues (en groupe et individuellement)
- Faire du réseautage
- Être familier avec l'étiquette, le professionnalisme et le langage corporel

### Q & R:

#### - Qu'est-il demandé à l'employeur ?

L'employeur sera invité à fournir un/e mentor pour soutenir la/le mentoré/e dans son intégration au milieu de travail et expliquer les tâches à accomplir pour réussir dans son poste. On vous demandera également d'agir comme référence de travail lorsque la/le mentoré trouvera un emploi.

#### - Combien d'heures par semaine la/le mentoré travaillera-t-elle/il ?

L'emploi du temps du mentoré est de 24 heures par semaine et 11 heures doivent être consacrées à sa recherche d'emploi. L'horaire est discuté avec l'employeur au cas par cas, selon les besoins du poste. Nous vous demandons d'être flexibles lorsque la/le mentoré/e a des entrevues d'emploi pendant les heures de travail, puisque le but du mentorat est d'obtenir un emploi.

#### - Quel genre de poste pouvons-nous offrir ?

Les postes ciblés sont dans le domaine du bureau. Il pourrait s'agir d'un/e assistant/e administrative/f / réceptionniste, spécialiste de l'informatique, adjoint à la comptabilité, pourvu qu'il ne soit pas nécessaire d'obtenir une certification canadienne et que vous ayez un mentor dans ce domaine pour soutenir la/le mentoré/e.

**- Quel genre de document administratif l'employeur doit-il remplir ?**

Lorsque le placement est décidé, l'employeur signe une entente de placement avec **Experica 2.0**. Au cours du mentorat, notre personnel effectuera des suivis avec l'employeur, le mentor et le mentoré afin de s'assurer que le placement se déroule bien. À la fin du placement, nous vous demanderons de faire remplir une évaluation écrite concernant les performances de la/du mentoré/e.

**- Quel est le processus pour avoir un/e mentoré/e ?**

Partagez avec nous les possibilités d'emploi pour lesquels le mentorat est disponible et nous désignerons les candidats ayant une expérience qui répond aux besoins du poste. Les candidats suivront le processus d'entrevue habituel de l'employeur. Mais n'oubliez pas que c'est un/e mentoré/e et qu'elle/il a besoin d'un peu de coaching !

**- Où se déroulera la recherche d'emploi ?**

En fonction de l'emplacement de votre organisation, cela pourrait être dans votre organisme ou le nôtre. Il est essentiel que le calendrier soit vraiment respecté pour que la/le mentoré/e réussisse sa recherche d'emploi.

**- La/le mentoré/e devra-t-il donner un préavis lorsqu'elle/il elle trouve un emploi ?**

L'objectif d'**Experica 2.0** est d'aider les mentorés à trouver un emploi le plus tôt possible. Par conséquent, même si nous encourageons les mentorés à ne pas quitter le placement immédiatement, nous vous demanderons de ne pas la/le retenir.

**- Les employeurs doivent-ils fournir un certificat de la CSPAAT ?**

Une simple couverture d'assurance générale est suffisante. Il ne sera pas demandé de preuve.

**- L'évaluation de la langue / la formation sont-elles couvertes par le programme ?**

Nous adressons nos clients à un centre d'évaluation de la langue gratuit si nécessaire. Et le programme couvrira les formations courtes nécessaires pour commencer à travailler.

**- La/le mentoré/e doit-elle/il être payé ?**

Les candidats participant au programme reçoivent du soutien au transport (passes de bus mensuels). Les lignes directrices du programme stipulent qu'il s'agit d'un placement non rémunéré, à moins que la/le candidat/e ne soit officiellement recruté par l'employeur. Cependant, si c'est votre politique de rémunérer vos bénévoles, elle/il peut bénéficier des mêmes conditions.

**- Que faire si je veux embaucher le mentoré ?**

Nous l'encourageons fortement ! Et dans ce cas, faites-le dès que possible. Tant que la/le mentoré/e n'est pas officiellement embauché/e, nous ferons de notre mieux pour l'aider à trouver un emploi. Ne manquez pas cette occasion d'embaucher cette personne incroyable que vous avez formée!

**- Si un/e mentoré/e trouve un emploi avant la fin de la période de 12 semaines, sera-t-elle/il remplacé/e ?**

Dans ce cas, nous trouverons quelqu'un d'autre pour la/le remplacer si vous le désirez, et un autre mentorat commencera.

**- Quelle est la prochaine étape, comment commencer ?**

Informez-nous de l'opportunité de mentorat que vous pourriez avoir !  
Le recrutement est continu de notre côté. Plus tôt nous aurons vos opportunités, mieux nous pourrons cibler les mentorés recrutés.

***N'hésitez pas à nous contacter si vous avez d'autres questions ou si des précisions supplémentaires sont nécessaires. Vos idées sont très importantes pour nous ! Elles nous aident à développer notre programme sur le long terme !***

**Karine Redon**  
Coordonnatrice du programme **Experica 2.0**  
[kredon@cscvanier.com](mailto:kredon@cscvanier.com)  
**(613) 742-4400 poste 1407**